

Décharge de Saint-Escobille : une histoire sans fin

ESSONNE INFO | Par [Jérôme Lemonnier](#) | Publié le mercredi 8 avril 2015 à 09:04 | [0 contribution](#)

Nouveau rebondissement dans le dossier du centre de stockage de déchets sur le territoire de la commune de Saint-Escobille. Après une première annulation en novembre 2013, le conseil d'Etat a finalement opté pour un nouvel examen du projet au grand dam des élus locaux.



Le projet de décharge, à proximité du village Saint-Escobille, refait surface . ([F. Goglin/CC/WK](#))

Les histoires les plus courtes sont souvent les meilleures. Pour le coup, ce n'est pas le cas du projet de décharge qui pourrait voir le jour sur la commune de Saint-Escobille. « *L'affaire* » remonte ainsi à plus de dix ans. En 2002, les élus des villages de Saint-Escobille et Mérobert, situés à la limite de l'Eure-et-Loir, apprennent qu'un terrain a été choisi par l'Etat pour y implanter un centre de stockage de déchets industriels ultimes (CSDU). Il s'agirait d'installer une usine sur un terrain de 18 hectares afin d'accueillir et de traiter quelques 150 000 tonnes de déchets industriels et ménagers par an, pour une durée de 10 ans. Après quelques semaines d'études, ce projet fait l'unanimité... contre lui. Suite à une forte mobilisation du milieu

associatif et des élus locaux, une première demande d'annulation voit le jour, mais est classée sans suite par le tribunal administratif de Versailles. Pas de quoi décourager les « *anti-décharge* » qui choisissent de saisir cette fois-ci la cour administrative d'appel en 2013. « *C'est à ce moment que l'arrêté pris pour la construction du centre de stockage a été annulé* », se souvient Marie-Josèphe Mazure, présidente de l'Association de Défense de la Santé et de l'Environnement (ADSE). « *C'était une vraie victoire pour nous après tant de combats* ».

Rangé dans les cartons depuis le 21 novembre 2013 ([lire notre article](#)), ce projet a finalement refait surface en ce début avril, suite au pourvoi en Conseil d'Etat fait par le futur exploitant du site : la société Sita-Suez. De quoi raviver la flamme des défenseurs de l'environnement.

Un projet inutile pour l'Essonne ?

Seulement jugé le 30 mars dernier, le pourvoi en cassation déposé par Sita a rebattu les cartes. Dans ce jugement, le Conseil d'Etat a choisi d'annuler la décision de la cour administrative d'appel de Versailles datée de 2013, et demande à cette même cour d'appel de revoir son jugement. « *Le conseil d'Etat a annulé l'annulation du projet* », ironise Marie-Josèphe Mazure. Une situation que cette dernière vit comme une nouvelle étape dans ce dossier. « *C'est une mauvaise nouvelle, certes, mais nous n'allons pas nous laisser faire* », tonne l'ancienne maire de Mérobert.

Et ces arguments, ce sont les mêmes qu'il y a deux ans. Les préoccupations de l'ADSE portent notamment sur des questions de type environnemental. « *Les différentes études réalisées montrent que la décharge est située au-dessus de la nappe phréatique de la Beauce, déjà sujette à pollution. Elle pourrait être mise en péril, et les hectares de production agricole avoisinants en pâtiraient* », avance Marie-Josèphe Mazure. « *Faire venir une myriade de camions sur ce territoire causera en plus des problèmes environnementaux, des soucis de circulation* », ajoute le député de la 3^{ème} circonscription Michel Pouzol.

Surpris par ce nouveau rebondissement dans ce dossier, le député socialiste insiste sur « *l'inutilité du projet* » pour le département. « *Les solutions alternatives existent en Essonne. Le site de Vert-le-Grand peut digérer en plusieurs parties la capacité de stockage qui serait ensevelie à Saint-Escobille* ».

Des raisons économiques ?

Outre Marie-Josèphe Mazure et Michel Pouzol, [la quasitotalité des élus locaux a exprimé son désaccord à propos du sujet](#). « *C'est un dossier qui dépasse les étiquettes politiques* », résume Michel Pouzol. « *Tous les candidats aux élections départementales nous ont assurés de leur soutien* » renchérit la présidente de l'ADSE. Deux ministres des précédents gouvernements

s'étaient d'ailleurs positionnés sur cet épineux dossier. Delphine Batho, alors ministre de l'Écologie s'était engagée pour « *une remise à plat* » de ce projet. Même constat pour son successeur Philippe Martin.

Alors que ce programme fait l'unanimité contre lui, comment se fait-il que le Conseil d'Etat soit revenu sur la décision de la cour administrative d'appel de Versailles ? À cette question, Michel Pouzol avance une théorie, celle de la raison commerciale. « *Depuis le début, c'est un projet qui est là pour 1001 raisons d'intérêt public. Certes, mais il est également là pour répondre à des exigences ou à des demandes de rentabilité de l'Etat* ». Pour lui, cet acharnement de Sita se résume par la présence en Essonne d'une structure particulière qui s'occupe du traitement et de la valorisation des ordures ménagères. « *Nous sommes dans un département où il y a un établissement un peu particulier comme [la Semardel](#) qui agace beaucoup les grands industriels de ce secteur très rentable, explique Michel Pouzol, également président de l'établissement. Il n'y a aucune raison que ce projet voit le jour pour faire plaisir à quelques grands groupes qui se sont sentis lésés parce qu'une entreprise d'économie mixte publique est implantée dans le département* ».

Inutile de préciser que les anti-décharge de Saint-Escobille et de ses environs vont tout faire pour que ce projet ne voit pas le jour. « *Nous avons un délai pour déposer quelque chose et nous allons le faire. En espérant cette fois-ci que tous nos arguments soient entendus* », conclut Marie-Josèphe Mazure. Néanmoins, il n'est pas certain qu'une réponse dans ce dossier intervienne avant la fin de l'année.